

2026/154

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

**SEANCE DU 18 MAI 2026**

L'an deux mille vingt six et le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 12/05/2026	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Hélène GODET-BARRATIER, Serge CIVIL, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Marie MARTIN-RODRIGUEZ, Isabel COSTE-REYES, Patrice PASTOU, Sandra LEBLANC-FERRER, Sébastien DAUDÉ, Audrey CALVET, Noureddine KOURDAN, Virginie VILA, Sandrine RABASSE, Fabrice SCHORDING, Rudy KLEIN, Laurette NARANJO, Martial MIR, Sabrina BEDOYA-HADJAB, Boris DEMAIN,
Nombre de conseillers :	Absents excusés ayant donné procuration : Eric BOSQUE procuration Fabrice SCHORDING, Philippe BOUILS procuration Eric GARAVINI, Michel GAILLARD procuration Boris DEMAIN
En exercice : 29	Secrétaire de séance : Laurent LOPEZ
Présents : 26	
Votants : 29	

CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS CONTRACTUELS TEMPORAIRES DE DROIT PUBLIC POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ATA) / ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (ASA) –

Article L.332-23 (ASA/ATA) du Code Général de la Fonction Publique

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité sur certains services, Il propose au conseil municipal de créer 41 emplois d'agent contractuel temporaire de droit public indiqués ci-dessous et d'autoriser le maire à pourvoir à leur recrutement.

Les prévisions recensées correspondent aux besoins émis par les services pour la période 2026-2027 et les renouvellements de contrats par semestres qui ne peuvent être conclus pour une année complète.

➤ **Police municipale ASVP**

- 1 emploi d'Adjoint technique pour ASA du 01/07/2026 au 31/12/2026 à 35/35ème – IB 367
- 2 emplois d'Adjoint technique - Agent de traversée des passages protégés pour ASA du 01/09/26 au 28/02/27 à 7.5/35ème

➤ **Aménagement du territoire**

- 1 emploi d'Adjoint technique, pour ATA du 01/07/2026 au 31/12/2026 à 35/35ème – IB 367
- 1 emploi d'Adjoint technique, pour ATA du 01/07/2026 au 31/12/2026 à 32/35ème – IB 367 -
- 1 emploi d'Adjoint administratif – Gestionnaire administratif, pour ASA du 01/09/2026 au 28/02/27 à 28/35ème

➤ **Garderie école maternelle / ATSEM**

- 1 emploi d'agent social, pour ASA du 31/08/2026 au 28/02/2027 à 7/35^{ème} – IB 367
- 2 emplois d'agent social pour ASA du 26/08/2026 au 25/02/2027 à 28/35^{ème} – IB 367
- 1 emploi d'agent social pour ASA du 01/09/2026 au 28/02/2027 à 31.5/35^{ème} – IB 367
- 1 emploi d'agent social pour ASA du 31/08/2026 au 28/02/2027 à 5.5/35^{ème} – IB 367

➤ **Culture – Communication**

- 1 emploi d'Adjoint administratif pour ATA du 23/06/2026 au 22/12/2026 à 30/35^{ème} – IB 423

➤ **Accueil – Etat civil**

- 1 emploi d'Adjoint administratif pour ASA du 01/07/2026 au 31/12/2026 à 35/35^{ème} - IB 367

➤ **Service Urbanisme**

- 1 emploi d'agent gestionnaire administratif pour ASA du 23/06/2026 au 22/12/2026 à 28/35^{ème} - IB 370

➤ **Service Propreté école élémentaire et restauration**

- 2 emplois d'Adjoint technique pour ASA du 01/09/2026 au 28/02/2027 à 28.5/35^{ème} – IB 367
- 1 emploi d'Adjoint technique pour ASA du 01/09/2026 au 28/02/2027 à 30/35^{ème} – IB 367
- 1 emploi de Responsable de service de restauration pour ASA du 26/08/2026 au 25/02/2027 à 35/35^{ème} en référence à la grille du cadre d'emploi des Agents de Maîtrise territoriaux – indice brut 580
- 1 emploi d'Adjoint technique pour ASA du 01/09/2026 au 28/02/2027 à 31/35^{ème} – IB 367

➤ **EAJE La Claire Fontaine**

- 1 emploi d'agent d'accueil et d'éducation du jeune enfant en EAJE à 28/35^{ème} ASA du 24/08/26 au 23/02/2027, sur le 1er échelon du grade d'Agent social (IB367).
- 1 emploi d'agent d'accueil et d'éducation du jeune enfant en EAJE à 35/35^{ème} ASA du 24/08/2026 au 23/02/2027, sur le 1er échelon du grade d'Agent social (IB367).
- 1 emploi d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) 35/35^{ème}, en ATA du 24/08/26 au 23/02/2027 - IB 512.

➤ **Enfance Jeunesse Sports périscolaire 2025 - 2026**

- 6 agents animateur, sur le cadre d'emploi d'adjoints animation (catégorie C), en ATA du 01/09/2026 au 31/01/2027, à 35/35^{ème} – Indice Brut 367
- 6 agents animateurs, sur le cadre d'emploi d'adjoints animation (catégorie C), en ASA du 01/02/2027 au 04/07/2027, à 35/35^{ème} – Indice Brut 367
- 2 agents animateurs, sur le cadre d'emploi d'adjoints animation (catégorie C), en ATA du 01/09/2026 au 31/01/2027, à 28/35^{ème} – Indice Brut 367
- 2 agents animateurs, sur le cadre d'emploi d'adjoints animation (catégorie C), en ASA du 01/02/2027 au 04/07/2027, à 28/35^{ème} – Indice Brut 367
- 2 agents en charge de la propreté des locaux extrascolaires, sur le cadre d'emploi d'adjoint technique (catégorie C), en ASA du 05/07/2027 au 31/08/2027, à 17/35^{ème} – Indice Brut 367
- 1 agent animateur, sur le cadre d'emploi d'adjoints animation (catégorie C), en ASA du 05/07/2027 au 31/08/2027, à 35/35^{ème} – Indice Brut 367

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE les recrutements des agents contractuel selon les caractéristiques énoncées ci-dessus,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

2026/155

NB

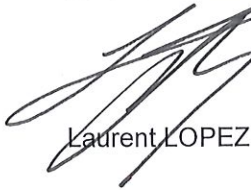
PRECISE que ces dispositions prendront effet à la date du présent conseil municipal

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 21.05.2026.....


Fait à Toulouges, le 19 mai 2026

Le Maire,

Le Secrétaire de séance


Laurent LOPEZ




Nicolas BARTHE

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication sous format électronique pour les actes réglementaires et les actes ni réglementaires et/ou sa notification pour les seuls actes individuels.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (espace Pitot, 6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte mis en ligne le 21.05.2026.....

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 066-216602136-20260519-DELIB20260515-DE